

LES BRÈVES DE LA PLAINE

La CRAEC du 7 mars 2017, a reprecisé les dates de paiements des campagnes 2015 et 2016 :

- Solde de la campagne 2015 à compter du mois de juin 2017,
- ATR MAEC/BIO de la campagne 2016 fin mars-début avril 2017.

De plus, le préfet de Région souhaite porter auprès du Ministre de l'agriculture 4 demandes d'adaptation du cadre national, dont l'IFT « plancher ».

Nous continuerons de vous tenir informer des changements !

Nouveaux formulaires d'investissements en ligne :

Dorénavant, un seul formulaire vaut pour les 3 dispositifs de demande de subventions (Inventif, Primvair et Divair).

Vous trouvez en ligne, sur le site de la DRIAf la liste des matériels éligibles ainsi que le formulaire de demande d'aide :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Investissements-Plan-de>

Tous Ancœur, co-responsables de notre eau ! Venez participer au premier atelier collectif le **27 avril à 13h30 à la salle de Châteaubleau**. Instants de parole donnée à chacun d'entre nous pour réfléchir ensemble à la préservation de notre ressource en eau.

VARIÉTÉ DESCARTES, SUMI DU DEVELOPPEMENT

Dans une optique d'itinéraires techniques nécessitant moins d'intrants chimiques, le choix de la variété domine.

Aux essais de juin dernier, Arvalis classait la variété Descartes comme « intéressante ». Précoce à la montaison, elle craint peu la concurrence adventice à la levée. Assez rustique (tolérance au froid, à la verse), et sensible uniquement à l'oïdium (des traitements sont lancés aujourd'hui – source CA 77-) et à la rouille brune, nous en suivons le développement sur les parcelles du territoire, et vous relayons les simples observations.



Aux 2 dates, aucune différence notable n'est observée entre ces parcelles.



Aujourd'hui la différence entre le Descartes et les variétés voisines est plus nette mais témoigne peut-être simplement de la rapidité de montaison du Descartes.

Sur la photo de gauche : Descartes à gauche et variété Oregrain à droite.

Sur la photo de droite, Descartes (à gauche), offre un visuel plus fourni et vigoureux que le blé à droite, Syllon.

Fertilisation :

1. 13/03/17, 50 U de sulfan 24/18
2. 21/03/17, 94U d'amo27

Fertilisation :

1. 22/02/17, sulfan, 38 U d'azote et 30 U de soufre
2. 16/03/17, amo27 à 100 U

LE STRIP-TILL, UNE TCS POUR RÉDUIRE LES CHARGES ET LES INTRANTS

Limitation de l'érosion, de la battance, meilleure structure du sol... Les qualités du Strip-till sont autant d'éléments synonymes d'une **limitation des transferts des intrants vers les eaux**. Combiné à une **réduction des charges** (moins de temps de travail et moins de carburant), cela fait autant de raisons pour s'y intéresser de plus près.

Un itinéraire repensé

Le strip-till (travail de la bande de semis) exige une **réflexion sur la rotation et s'intègre dans un itinéraire de culture simplifiée** : on garde un maximum de résidus en surface mais on assure un lit de semence propre et réchauffé.

Une réduction des charges

En dehors des économies en gasoil, le strip-till permet une **fertilisation azotée localisée** assurant une meilleure valorisation et une baisse des pertes par lessivage.

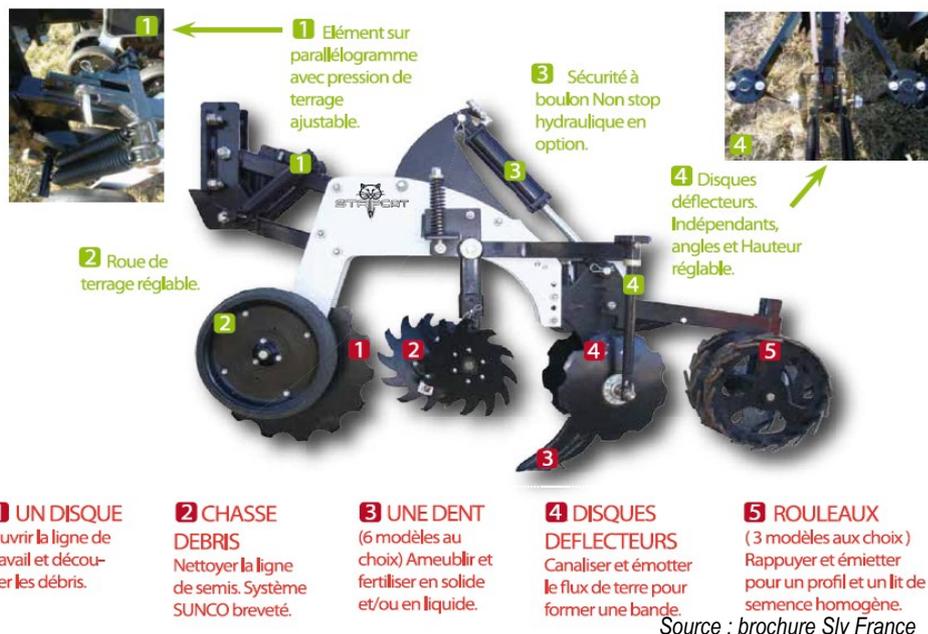
Sur sols meubles ?

Dans un contexte de réduction des charges et de réduction du travail du sol, le strip-till offre un bon compromis, et d'autant plus dans les cas de sols meubles.

En effet, d'après des essais menés par Arvalis, **le strip-till doit être passé sur un sol friable et ressuyé** (soit à la mi-automne, soit au printemps).

Le réglage de l'outil

Pour une bonne réussite, **le strip-till nécessite des réglages fins et une bonne maîtrise technique**, c'est pourquoi il s'adresse à des agriculteurs déjà familiarisés avec les TCS. Toutefois, les conseillers techniques peuvent vous aider à vous lancer !



En conséquence, pour le semis du maïs, plus ce dernier est tardif et plus les dates d'intervention sont larges pour un sol de plus en plus ressuyé.

Pour les sols lourds (sup. à 20% d'argile), il est conseillé de faire un passage à l'automne puis une reprise au printemps.



Sources :

- Perspectives agricoles n°399, avril 2013
- Site agriculturedeconservation.com
- Site Arvalis
- Site agriculture-nouvelle.fr

Laetitia Roger, animatrice agricole : laetitia.roger@aquibrie.fr / 06.07.99.34.99



Contrat d'animation des captages Grenelle
de Nangis sur le territoire de l'Ancoeur
2016 - 2018



ANNEXE SPÉCIALE MAEC

Télédéclarations PAC des MAEC et des aides Bio possibles dès le 14 avril. Comme les autres années, la date de fin des télédéclarations est fixée au 15 mai.

Focus sur les MAEC Biodiversité

- ↳ Exceptionnellement cette année, certaines mesures MAEC biodiversité sont ouvertes aux communes hors territoires à enjeux et non plus seulement aux territoires historiques à enjeux eau ou biodiversité (tels que le territoire de l'Ancoeur).
- ↳ La durée des contrats reste de 5 années, soit un engagement de la récolte 2017 à la récolte 2021.
- ↳ L'ensemble des engagements doit être respecté au moment de votre télédéclaration soit au plus tard au 15 mai 2017, **exception faite pour les implantations de couverts qui peuvent être semés jusqu'au 20 septembre, après la récolte des cultures d'hiver.**
- ↳ Les aides PAC du premier pilier (aides DPB) continuent d'être versées sur les surfaces engagées en MAEC.
- ↳ **Un diagnostic biodiversité doit être réalisé avant le 15 mai** (contact : Marlène Moity à la Chambre d'agriculture 77)

Les différentes mesures biodiversité

Ouvertes hors territoire à enjeux

Création de couverts

1. création et entretien d'une **zone de régulation écologique** : **390,94€/ha**
2. plantation d'un **couvert d'intérêt floristique ou faunistique** : **600€/ha** (*intervention chimique interdite exceptée chardon, hors surfaces comptabilisées en SIE et hors jachères et prairie temp. > 2 ans*)
3. création et maintien d'un **couvert herbacé** : avec fertilisation = **412€/ha/an** - sans fertilisation = **542€/ha/an** (*foin ou pâturage possible*)

Entretien de couverts

1. entretien de **prairies sans fertilisation azotée** : **130,57€/ha/an** (*pour les surfaces en herbe et milieux remarquables*)

Éléments fixes (*essences locales*)

1. entretien de **haies** : **0,36€/m.linéaire/an**
2. entretien **d'arbres isolés ou alignés** : **7,92€/ml/an**

Ouvertes et spécifiques au territoire de l'Ancoeur

Création de couverts

1. création et entretien d'une **zone de régulation écologique** : **390,94€/ha**
2. plantation d'un **couvert d'intérêt floristique ou faunistique** : **600€/ha** (*intervention chimique interdite exceptée chardon, hors surfaces comptabilisées en SIE et hors jachères et prairie temp. > 2 ans*)
3. création et maintien d'un **couvert herbacé** : avec fertilisation = **412€/ha/an**
4. plantation d'une **jachère améliorée** : **160€/ha**

Éléments fixes (*essences locales*)

1. entretien de **haies** : **0,36€/ml/an**
2. entretien **d'arbres isolés ou alignés** : **7,92€/ml/an**
3. entretien de **ripisylves** : **1,01€/ml/an**
4. entretien de **bosquets** : **145,85€/ha/an**
5. entretien mécanique de **talus enherbé** : **0,42€/ml/an**
6. entretien de **fossé, rigoles de drainage** : **1,29€/ml/an**
7. restauration ou entretien de **mares** : **81,26€/mare/an**